



2018-10-124-DEEJ

nomenclature: 7.10



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 3 OCTOBRE 2018

**OBJET : CONVENTIONS CAF – FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES 2018 –  
PRÉVENTION GROSSOPHOBIE ET CLIP VIDÉO DE TARNOS**

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES,

#### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
M. LAPEBIE	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

#### **ABSENT EXCUSÉ:**

M. CLAVERIE

#### **ABSENTS :**

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27  
28 au point n°2018-10-113-DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 3  
2 au point n°2018-10-113-DR/FIN

Nombre de votants : 30



**2018-10-124-DEEJ - CONVENTION CAF – FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES**  
**2018 – PRÉVENTION GROSSOPHOBIE ET CLIP VIDÉO**  
**TARNOS**

Dans le cadre de son projet éducatif territorial, et de ses développements vers les jeunes, la commune met en chantier des projets divers pour lesquels elle sollicite l'accompagnement financier de la CAF.

En 2018, la CAF des Landes a été sollicitée au titre de la citoyenneté et de l'animation locale pour l'accompagnement de deux projets :

- l'un dans le cadre de la prévention sur la grossophobie ;
- l'autre dans le cadre de la réalisation par les jeunes d'un clip vidéo sur Tarnos ;

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du travail de prévention mené par le service jeunesse de la ville.

La commission d'action sociale de la CAF a validé le 9 juillet 2018 l'attribution d'une aide de 2 975,00 € . concernant le projet de prévention « grossophobie » et 1 330,00 € s'agissant du projet de clip sur Tarnos.

Il convient donc de signer les conventions correspondantes, fixant les conditions et modalités du versement de cette subvention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29

Vu le projet de convention,

**DÉLIBÈRE**

**APPROUVE** les conventions à intervenir avec la CAF des Landes représenté par son directeur, Madame Antoine BIAVA, fixant les conditions et modalités des subventions accordées dans le cadre du projet de prévention sur la grossophobie et celui du clip vidéo sur Tarnos.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces conventions.

**Vote: 30**

**Pour: 30**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 4 octobre 2018

Le Maire

